

Service Risques Énergie et Déchets Risques Naturels Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 6 novembre 2024
---	---------------------------------

COMPTE-RENDU

Réunion	Révision des PPRN : Présentation du Plan de Zonage Réglementaire (PZR) et du projet de règlement
Date / Horaire	Mardi 29 octobre 2024 - 10h00
Lieu	Commune de Ste-Anne -
Ordre du Jour	• Historique / Rappels • Grands principes ◦ Évolutions par rapport au PPRn actuel ◦ Zonage réglementaire • Calendrier prévisionnel
Présents	Annexe 1 – Liste d'émargement
Support	Annexe 2 – Présentation du jour Annexe 3 – Étude de cas

Contexte :

Dans le cadre de la révision du PPRN de la commune et suite à la réunion plénière de présentation des grands principes du règlement révisé et du Plan de Zonage Réglementaire (PZR), une première réunion bilatérale avec la commune de Sainte-Anne s'est tenue pour approfondir les échanges. Les objectifs étaient notamment de re-présenter les grands principes mais aussi d'évoquer des cas concrets de projets et de les confronter au nouveau règlement révisé.

Déroulement de la séance

1/ Présentation du projet de règlement révisé et PZR

La DEAL a présenté plus en détail le projet de règlement révisé de la commune et a rappelé l'ensemble des grands principes associés à ce règlement. La présentation en Annexe 2 rappelle les grands principes.

2/ Échanges

La commune s'interroge sur les possibilités de reconstruction de bâtiments détruits ou fortement impactés en zone rouge clair du futur PZR. La DEAL rappelle que dans le cas où un bâtiment a été très fortement sinistré par un phénomène naturel, ce dernier ne pourrait être reconstruit au même endroit.

La commune a un projet d'activité économique sur le parking de la Caravelle (AS 220). La DEAL précise que la parcelle est concernée par une zone rouge (aléa submersion fort) et une zone bleu (aléa submersion marine moyen). La création de commerces et activités de service ne sont pas autorisées dans la zone rouge hormis certains aménagements.

Des échanges ont également eu lieu au sujet des réunions publiques prévues pour le début de l'année 2025. Trois quartiers sont envisagés afin de maximiser la sensibilisation de la population et d'informer sur ce nouveau document PPRN révisé. La commune a proposé une réunion pour le quartier du centre-bourg, une pour les quartiers situés à l'est, et une autre pour ceux à l'ouest. Ces modalités restent à finaliser en concertation avec la DEAL.

Un aperçu général de la carte intégrant le futur PZR révisé a été présenté en séance, mais des études de cas plus détaillées seront effectuées lors de la seconde réunion bilatérale.

3/ Les suites

La deuxième réunion de travail est programmée le mardi 19 novembre. Le lieu est en cours de confirmation.

Une réunion de présentation sera programmée pour les élus avant le conseil municipal.